

REUNION DU MARDI 14 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit le 14 février à 14 heures 37 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. STEPHANE DECAYEUX, MME BLANDINE DENIS, MME DOLORES ESTEBAN, MME MARION LEPRESLE, MME NATHALIE MARCHAND, M. EMMANUEL NOIRET, MME CATHERINE QUIGNON

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. NOIRET pour Mme DUCROCQ, Mme QUIGNON pour M. DELNEF, Mme DENIS pour Mme DARRAS, Mme ESTEBAN pour M. CHAIDRON

Le procès verbal de la séance du 12 février 2018 est adopté à l'unanimité.

M. le Président indique avoir reçu du groupe « Somme à Gauche » quatre amendements en début de séance. Il indique suspendre la séance afin de réunir l'ensemble des Présidents des groupes d'élus en salle 1 à ce sujet.

(La séance suspendue à 14h39 est reprise à 14h52.)

M. le Président informe l'Assemblée de l'irrégularité totale des quatre amendements déposés au regard de l'article 12 du règlement intérieur car ils entendent modifier le rapport du Président et non la proposition de délibération. Abordant les deux amendements déposés sur le rapport 18.5.10 « Fonctionnement et équipement des collèges », il indique qu'ils sont renvoyés à l'examen de la 5^{ème} commission mais juge toutefois qu'ils constituent avant tout des artifices afin de débattre sur deux vœux irrecevables : ainsi, ils ne proposent qu'une réaffectation de crédits de 0,80 euros et le commentaire n'a aucun rapport avec la réaffectation de crédits proposés. Par ailleurs, M. le Président invite ses collègues à se

mobiliser lors du rassemblement qui aura lieu demain 15 février à 13 heures au palais de Justice d'Amiens afin de défendre la Cour d'Appel.

Après avoir indiqué que son groupe sera présent au rassemblement de demain, M. LEC, en tant que Président du groupe « Somme à Gauche », demande une suspension de séance de 10 minutes.

M. le Président fait droit à cette demande.

(La séance, suspendue à 14h55, est reprise à 15h08).

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DECAYEUX pour Mme BIZET.

Après avoir exprimé son empressement à délibérer sur les propositions de délibérations, M. LEC déplore le problème informatique constituant, selon lui, un cas de force majeure ayant empêché le dépôt réglementaire de certains vœux. Il estime que les deux amendements au rapport 18.5.10 sont essentiels dans leur objet pour évoquer les questions de fermetures de classes dans les écoles et de fermetures de collèges. En revanche, il dit son incompréhension de l'obstination de M. le Président à déclarer irrecevables les deux autres amendements. Il estime que M. le Président commet une erreur à ce sujet et juge que sous l'ancienne mandature l'interprétation du règlement intérieur était plus souple.

M. le Président lui rappelle que les vœux ont été présentés à de nombreuses reprises et qu'il ne goûte quant à lui ni aux effets de manche ni aux leçons de morale dispensés par M. LEC sur ce qu'il doit faire ou pas.

18.1.1. - SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE - M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

18.1.3. - OPERATIONS FINANCIERES - M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur

Après l'énoncé de ses conclusions sur le rapport, M. de JENLIS informe l'Assemblée de l'appel en garantie du Crédit Agricole pour rembourser le capital restant dû par l'Association de gestion d'Accueil et de Vie de Belloy sur Somme pour un emprunt de 1 676 939 € soit 158 063,28 € majorés des intérêts et indemnités, le Département ayant accordé sa garantie d'emprunt par délibération en date du 3 décembre 2001.

M. STOTER constate que le seul poste de dépense ne subissant pas de baisse est celui des dépenses imprévues qui passe de 22,83 M€ en 2017 à 34,5 M€ en 2018. Il juge dommage de « maximaliser » ce chapitre alors que d'autres politiques pourraient être abondées.

Il constate également que les dépenses liées aux trois allocations individuelles de solidarité n'ont pas explosé, mais que toutefois une politique de restriction est menée de façon déterminée. Il souhaiterait que les problématiques rencontrées par les Samariens soient davantage prises en compte. Puis M. STOTER constate que l'épargne brute est quasiment égale à l'excédent, ce qui constituerait une marge de manœuvre. Après avoir affirmé que les dépenses d'investissement étaient également bridées, les 48M€ prévus en 2018 étant à comparé aux 52 M€ en 2017, les dépenses imprévues d'investissement ayant fait leur apparition cette année au budget. Il voit dans le choix de M. le Président du maintien d'un taux d'imposition constant depuis 2016, la marque de sa détermination. Il indique que l'opposition sera vigilante quant à l'évolution des recettes qu'il juge trop prudemment sous-évaluées. Au sujet de l'appel en garantie récent, M. STOTER se dit persuadé qu'aucun élu de cette Assemblée ne pense qu'une garantie d'emprunt accordée est sans conséquences. En conclusion M. STOTER indique que son groupe votera contre ce rapport.

En réponse aux critiques de gestion trop prudentes, M. de JENLIS rappelle que les Départements ne maîtrisent pas 46% de son budget en fonctionnement constitué des allocations individuelles de solidarité. Il se félicite de la prudence de la majorité sur la gestion des 54% restants du budget. IL rappelle en outre que la baisse des dépenses de fonctionnement permettant de dégager une épargne brute utile à l'investissement. La prudence privilégiée dans la construction du budget primitif est selon lui saine en réalité dans la perspective d'un avenir incertain. Enfin il juge que la trajectoire de réduction de 50 postes par an avec un maintien de l'investissement pour le Département mais aussi en direction des communes et des EPCI garantissent l'avenir de la collectivité.

M. le Président ajoute que le projet de loi de programmation des finances locales encadre les dépenses de fonctionnement de 1.2% avec un bonus de 0.15 points lié à l'inflation. La maîtrise des dépenses permet de dégager de l'autofinancement qui sera consacré au service de la population Samarienne. Il affirme également sa volonté de prendre en compte l'impact des dépenses d'investissement sur les dépenses de fonctionnement futures, ce qui n'a pas été toujours le cas dans le passé (« coups portés » en matière de réhabilitation d'EMS-SME).

M. LEC estime que M. le Président maintient le cap du document « Refondation » sans prendre en compte les évolutions notamment sur les droits de mutation qu'il estime sans crainte de 3 à 4 M€ supérieurs à l'inscription prévue. Concernant les 10 M€ consacrés au remboursement de la dette, il rappelle que l'ancienne majorité avait agi de même mais juge invraisemblable le montant inscrit au titre des dépenses imprévues car ce montant va à l'encontre des intérêts du département.

M. de JENLIS se dit amusé de la posture de l'opposition qui est vertueuse quand elle s'endette et déplore le jeu de s'opposer pour s'opposer.

En réponse à M. STOTER, M. le Président lui rappelle les conclusions du Cabinet Knopfler lors du congrès de l'Association des Départements de France à Marseille, démontrant qu'en l'absence de dynamisme propre des recettes, les Départements n'ont plus la possibilité de rattraper par le jeu des dotations et des compensations le différentiel entre les recettes et les dépenses et sont donc contraints de rattraper eux-mêmes. Pour M. le Président il est exclu de réduire l'investissement en faveur du tissu économique locale et des populations car il en va de l'avenir des collectivités.

M. BOULANGER se dit atterré des effets de manche de l'opposition qui « pinaillement » pour 0,02% du budget.

Pour M. LEC, le budget présenté est marqué par une rigueur encore plus stricte que celle de l'Etat et invite M. le Président à revendiquer auprès de l'Etat 5 à 10 M€ de fonds d'aide.

Il est procédé à un vote, les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » votant contre, le groupe « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

18.1.4. - RESSOURCES HUMAINES + AMENDEMENT (déposé par M. le Président du Conseil départemental) - **Mme Christelle HIVER, rapporteure**

Il est procédé à un vote sur l'amendement de M. le Président qui est adopté à l'unanimité.

Pour M. STOTER, la réduction des postes se fait au détriment des services au contact des citoyens ; il estime qu'il appartient aux élus de veiller à la qualité du service rendu et affirme qu'il y a des territoires où les missions sont difficilement réalisées avec les moyens en poste et demande un vote par actions sur ce rapport.

Mme HIVER précise que pour l'action « Santé Sécurité au travail », le budget est maintenu pour 2018 ainsi que pour « Actions sociales », la subvention d'équilibre versée au budget annexe étant maintenue, la baisse constatée sur l'action « Recrutement et formation » étant due à la baisse de la cotisation CNFPT.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme LHOMME pour M. BOHIN, M. DEWAELE pour Mme de WAZIERS.

En réponse à Mme WYBO, M. le Président indique qu'il s'agit de la création d'un poste d'adjoint administratif au groupe « Somme Perspectives et Territoires » mais que l'enveloppe du groupe « Somme, Droite et Indépendante » est par conséquent en baisse.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BEAUVARLET pour Mme CARON-DECROIX.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » votant contre l'action 1 et ne prenant pas part au vote sur l'action 2.

18.1.5. - ACTIONS SOCIALES POUR LE PERSONNEL - BUDGET ANNEXE - Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

18.1.6. - AIDE A LA DECISION - Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

18.1.7. - COMMUNICATION + AMENDEMENT (déposé par le groupe « Somme à Gauche »)
Mme Séverine MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées

M. LEC défend l'amendement déposé par son groupe.

M. de JENLIS souligne la nécessité d'élever le niveau des débats avant de retransmettre. Il reconnaît avoir suggéré à titre personnel de retransmettre les séance d'ouverture et de clôture avec un temps de parole limité.

M. LEC se dit prêt à retirer l'amendement si M. le Président s'engage sur la constitution d'un groupe de travail sur ce sujet.

M. le Président rappelle les coûts prohibitifs d'une telle retransmission qui ne fait pas partie des priorités d'investissement de la collectivité. Il admet toutefois la possibilité d'étudier la question et de prévoir des modifications du règlement intérieur.

A la demande de M. LEC, M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 16h36 est reprise à 16h43).

M. LEC indique que dans la mesure où M. le Président s'est engagé à la constitution d'un groupe de travail associant l'opposition, et rendant des conclusions dans un délai raisonnable, il retire l'amendement.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

18.1.8. - SITES ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS - M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur, conclusions adoptées

M. STOTER au nom du groupe « Somme à Gauche » fait part de son adhésion à la dénomination choisie pour les locaux de l'ex-IUFM en raison de la personnalité et du parcours personnel et politique de Mme Simone VEIL correspondant à l'affectation des locaux. Il dit se réjouir que les opérations programmées se mènent et indique qu'il votera pour.

Mme WYBO convient que le nom de Mme Simone VEIL est prestigieux mais souligne toutefois que Mme VEIL avait à la fin de sa vie évolué dans sa position sur l'Union européenne qui ne correspondait plus à l'idée des membres fondateurs.

18.1.9. - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL - Mme Séverine MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » ne prenant pas part au vote sur l'action 1 et s'abstenant sur l'action 2 ; le groupe « Union des Droites Populaires » s'abstenant sur l'ensemble des actions.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. CHAIDRON pour M. RENAUX.

18.1.10. - SECURITE CIVILE + AMENDEMENT (déposé par le groupe « Somme à Gauche ») - M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur

M. STOTER défend l'amendement déposé par son groupe.

M. HAUSSOULIER, après avoir remercié l'opposition de penser au SDIS, s'interroge sur le montant de 300 000 €. Il rappelle qu'à son arrivée à la présidence du SDIS, le programme prévisionnel d'investissement s'élevait à 95 M€ sans aucun moyen pour le réaliser. Il ajoute que ces 300 000 € correspondent à l'augmentation de la section de fonctionnement pour cette année et s'étonne de la méthode car le PPI a été présenté en CASDIS sans qu'aucune observation n'ait été émise sur les moyens donnés. Il ajoute que le SDIS doit faire face à trois investissements majeurs que sont les casernes d'Amiens Ferry, Gamaches et de Val de Somme, menés au regard des besoins. Il estime nécessaire d'examiner les orientations du SDACR avant de solliciter le Département. En conclusion, M. HAUSSOULIER invite à faire preuve de réalisme car les trois projets actuels ne permettent pas l'ajout d'investissements supplémentaires.

Mme WYBO après avoir constaté la préoccupation partagée des élus pour la sécurité juge l'amendement incomplet car les financements supplémentaires proposés ne sont pas fléchés.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes « Centre et indépendants », « Somme Droite et indépendante » et « Somme Perspectives et Territoires » votant contre, les groupes « Parti Communiste Français » et « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

En réponse à M. HAUSSOULIER, M. STOTER indique que le chiffre de 300 000 € est destiné à porter les crédits de paiement pour l'autorisation de programme de 5 M€, de 1 M€ à 1,3M€ constituant un signe fort de la collectivité vers le SDIS. Il souligne d'une part, que le SDACR est attendu avec impatience et d'autre part, la nécessité de mettre en cohérence la quantification des risques et les possibilités d'interventions. En conclusion, il dit avoir constaté une certaine désaffection pour le volontariat chez les sapeurs pompiers et estime les casernements constitués uniquement de pompiers professionnels sur tout le territoire difficilement soutenables pour les finances départementales.

M. HAUSSOULIER souligne que, pour la première fois au compte administratif en 2017, une partie de l'investissement immobilier a pu être financé par un virement de la section de fonctionnement et non 100% sur l'emprunt comme par le passé. Il attribue le retard dans la production du SDACR par les discussions autour de l'équilibre entre pompiers professionnels et volontaires. Il ajoute que des recettes de plus de 300 000 € non versées par l'ARS en raison des interventions communes du SDIS avec le SMUR et le SAMU, sont attendues. En conclusion, il affirme qu'il sera nécessaire d'aborder au niveau local avec les communes et les communautés de communes la question de leur participation aux investissements qui ne pourront être portés par le seul SDIS.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, M. JARDE pour M. DEWAELE.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » s'abstenant sur l'action 1.

18.1.11. - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure

Il est procédé à un vote sur les désignations suivantes : M. Hubert de JENLIS, Mme Brigitte LHOMME, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Jacques STOTER, M. Claude CHAIDRON pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux, les trois associations suivantes : l'ADRT Somme Tourisme, l'Association des Professeurs d'Histoire-Géographie de Picardie et les Amis de la Culture, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Union des Droites Populaires » ne prenant pas part au vote.

18.1.12. - ORIENTATIONS GENERALES EN TERME D'ACHATS PUBLICS - M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à M. RENAUX, M. de JENLIS indique que le sourcing est consacré par les nouvelles dispositions du Code des marchés publics.

M. le Président précise que cette démarche était en vigueur dans la collectivité au titre des marchés pour les infrastructures.

M. RENAUX se dit satisfait de la réponse apportée et se défend de toute arrière-pensée ou suspicion car il estime qu'il faut être attentif en matière de commande publique.

M. de JENLIS précise qu'à compter du 1^{er} octobre 2018 toutes les procédures de marché public seront dématérialisées et invite ses collègues à avertir les TPE/PME sur le territoire car les grandes entreprises sont aguerries sur ces procédures.

M. RENAUX dit regretter que les Chambres des Métiers ou les CCI ne se mobilisent pas pour proposer des formations à destination des TPE/PME pour répondre à un appel d'offres.

M. de JENLIS indique qu'aujourd'hui moins de 20% des offres sont déposées de manière dématérialisée.

18.1.13. - CONVENTION CADRE D'APPUI DES SERVICES DU DEPARTEMENT DE LA SOMME AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE POUR LES ANNEES 2018-2021 - Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président confirme à M. STOTER que la convention avec le CDEF est quadriennale et qu'elle entrera en vigueur à compter du 1^{er} mars 2018.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » ne prenant pas part au vote.

18.2.1. - SOUTIEN A LA PARENTALITE - Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DARRAS précise qu'une maison d'assistante maternelle a ouvert le 5 février dernier à Allonville.

18.2.2. - PREVENTION AUPRES DE LA JEUNESSE - Mme Jocelyne MARTIN, rapporteure, conclusions adoptées

18.2.3. - PREVENTION SANITAIRE - Mme Jocelyne MARTIN, rapporteure

En réponse à Mme DARRAS, M. le Président lui indique que l'espace Santé Nord Ravel est un lieu d'échange possible entre les familles mais que le bus PMI est davantage destiné à la couverture des zones rurales et à la prise en charge sanitaire des enfants. Il souligne qu'il

faut se garder de condamner l'action du bus PMI dont l'expérimentation débute et qu'il n'a pas encore fait ses preuves.

Mme DARRAS juge que l'espace Santé Amiens Nord est trop éloigné pour permettre à certaines familles d'y accéder, les laissant à l'abandon.

M. le Président lui rappelle, qu'en ville, le réseau de transports en commun facilite tout de même les déplacements et que les travailleurs sociaux du département veillent à ce que les familles suivies avant la réorganisation le reste. Il s'engage par ailleurs auprès de Mme DARRAS à examiner la situation du CMS Prince Noir de manière plus précise.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Somme à Gauche » votant contre l'action 2 et s'abstenant sur l'action 3, M. RENAUX s'abstenant sur l'ensemble.

18.2.4. - ACTIONS EDUCATIVES AUPRES DES MINEURS - Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » et M. RENAUX s'abstenant sur l'action 1, le groupe « Union des Droites Populaires » ne participant pas au vote sur l'action 3, Mme DUCROCQ s'abstenant sur l'action 3.

18.2.5. - ACCUEIL FAMILIAL DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS - Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Somme à Gauche » votant contre l'action 1 et s'abstenant sur l'action 2.

18.2.6. - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS + AMENDEMENT (déposé par le groupe « Union des Droites Populaires ») Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure

Mme WYBO défend l'amendement déposé par son groupe.

M. LEC attire l'attention de l'auteure de l'amendement sur les conséquences d'un tel texte qui pourrait relever de l'injure et à ce titre répréhensible. Il indique que son groupe votera contre cet amendement mais restera vigilant sur sa diffusion.

Mme WYBO se défend de toute injure ou propos insultant et estime que son amendement vise la politique migratoire.

M. VARLET se dit surpris de voir Mme WYBO si orpheline qu'elle prenne en référence M. Laurent WAUQUIEZ pour fonder son amendement.

Mme WYBO, ironisant, donne raison à M. VARLET de souligner que les propos de l'amendement sont issus du Président du parti « Les Républicains » qui les a lui-même empruntés à la famille politique du « Front National ».

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, le groupe « Union des Droites Populaires » votant pour.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Somme à Gauche » s'abstenant sur les actions 1, 2 et 3 et contre l'action 4, le groupe « Union des Droites Populaires » s'abstenant sur l'action 2 et votant contre l'action 4, Mme DUCROCQ votant contre les actions 2 et 4.

18.2.7. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE SOCIAL - M. Hubert de JENLIS, rapporteur

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le groupe « Somme à Gauche » votant contre l'action 2.

En réponse à M. DAVERGNE, M. le Président lui précise que c'est l'OPSOM qui construit la MDSI de Friville-Escarbotin et non la Commune.

18.2.8. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE SOCIAL - CDEF - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

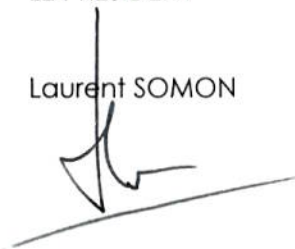
M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 18h33.)

.....

LE PRESIDENT

Laurent SOMON



LA SECRETAIRE

Margaux DELETRE

